

ISSN 2818-9779



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mardi 25 février 2025 — Vol. 47 N° 186

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

2025

Débats de l'Assemblée nationale

Le mardi 25 février 2025 — Vol. 47 N° 186

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	8437
Rendre hommage à M. Stéphane Boily	
Mme Lucie Lecours	8437
Rendre hommage à la Dre Myrna Lashley	
Mme Désirée McGraw	8437
Souligner le 10e anniversaire de Dimension Sportive et Culturelle Gatineau-Ottawa	
Mme Suzanne Tremblay	8437
Souligner le 150e anniversaire de Verdun	
Mme Alejandra Zaga Mendez	8438
Souligner le travail de l'Association des handicapés adultes de la Côte-Nord et rendre hommage à un de ses membres fondateurs, M. Jean-Eudes Poirier	
M. Yves Montigny	8438
Souligner le 50e anniversaire du Cercle de fermières de Lachine	
M. Enrico Ciccone	8438
Souligner le 40e anniversaire de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes	
Mme Karine Boivin Roy	8439
Souligner le 40e anniversaire de La Société Alzheimer de Québec	
M. Pascal Paradis	8439
Féliciter Mme Sylvie Tardif, récipiendaire de la Médaille du couronnement du Roi Charles III	
Mme Sonia LeBel	8439
Souligner la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive	
M. Lionel Carmant	8439
Féliciter la microbrasserie Shawbridge, lauréate de la Coupe des bières du Canada	
Mme Sonia Bélanger	8440
Rendre hommage à Mme Gisèle Tassé-Goodman	
M. Mathieu Lacombe	8440
Présentation de projets de loi	8440
Projet de loi n° 91 — Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec	8441
M. Simon Jolin-Barrette	8441
Mise aux voix	8441
Dépôt de documents	8441
Dépôt de rapports de commissions	8442
Étude détaillée du projet de loi n° 90 — Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux	8442
Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège	8442
Informations transmises à la Commission de l'administration publique au sujet du projet SAAQclie	8442
Questions et réponses orales	8442
Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclie	
M. Monsef Derraji	8442
Mme Geneviève Guilbault	8443
M. Monsef Derraji	8443
Mme Geneviève Guilbault	8443
M. Monsef Derraji	8443
M. François Bonnardel	8443

Table des matières (suite)

Gestion du projet SAAQclic	8444
M. Marc Tanguay	8444
M. François Legault	8444
M. Marc Tanguay	8444
M. François Legault	8444
M. Marc Tanguay	8445
M. François Legault	8445
M. Marc Tanguay	8445
Responsabilités du ministre de la Cybersécurité et du Numérique	8445
Mme Michelle Setlakwe	8445
M. Éric Caire	8446
Mme Michelle Setlakwe	8446
M. Éric Caire	8446
Mme Michelle Setlakwe	8446
M. Éric Caire	8446
Principe de responsabilité ministérielle	8447
Mme Ruba Ghazal	8447
M. François Legault	8448
Mme Ruba Ghazal	8448
M. François Legault	8449
Mme Ruba Ghazal	8449
M. François Legault	8449
Commission d'enquête sur les projets de transformation numérique de l'État	8449
M. Haroun Bouazzi	8450
M. Éric Caire	8450
M. Haroun Bouazzi	8450
M. Éric Caire	8450
M. Haroun Bouazzi	8450
M. Éric Caire	8451
Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclic	8451
M. Vincent Marissal	8451
Mme Geneviève Guilbault	8451
M. Etienne Grandmont	8451
Mme Geneviève Guilbault	8452
M. Etienne Grandmont	8452
Mme Geneviève Guilbault	8452
Accès à l'information sur le projet SAAQclic	8452
M. Paul St-Pierre Plamondon	8453
M. François Legault	8453
M. Paul St-Pierre Plamondon	8453
M. François Legault	8454
M. Paul St-Pierre Plamondon	8454
M. François Legault	8454
Accès à l'information sur le projet SAAQclic	8454
M. Marc Tanguay	8455
M. François Legault	8455
Motions sans préavis	8455
Rappeler le principe de responsabilité ministérielle et réaffirmer l'adhésion des membres de l'Assemblée à celui-ci	8456
Mise aux voix	8456
Avis touchant les travaux des commissions	8457
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	8457
Affaires du jour	8457
Ajournement	8458

Le mardi 25 février 2025 — Vol. 47 N° 186

(Treize heures quarante et une minutes)

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Bonjour, chers collègues. Veuillez prendre place.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Nous sommes maintenant à la rubrique Déclarations de députés, et je cède maintenant la parole à Mme la députée des Plaines.

Rendre hommage à M. Stéphane Boily

Mme Lucie Lecours

Mme Lecours (Les Plaines) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Stéphane Boily est un homme connu de tous à Sainte-Anne-des-Plaines. Il est pharmacien de profession, et donc en demande constante, mais il est aussi connu pour son engagement envers notre communauté, pour son travail sur le terrain et pour son écoute.

Vendredi dernier, c'est avec une immense fierté que je lui ai remis une médaille de la députée. Entouré de son épouse, de bénévoles du secteur et de la mairesse de la municipalité, il était visiblement heureux et ému.

Alors, M. Boily, que ce soit par votre travail sur le terrain, votre écoute attentive ou votre dévouement, vous êtes toujours présent, il suffit que les gens aient besoin d'aide, de réconfort ou simplement d'une oreille attentive. En vous remettant cette médaille, c'est toute la communauté qui vous dit merci. Merci d'être cet homme de coeur, ce pilier sur lequel tant de personnes peuvent compter. Et, au-delà de cette médaille, j'espère surtout que vous ressentez toute la reconnaissance et l'admiration que nous avons pour vous. Un immense merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à la députée de Notre-Dame-de-Grâce.

Rendre hommage à la Dre Myrna Lashley

Mme Désirée McGraw

Mme McGraw : Merci, Mme la Présidente. Alors, aujourd'hui, c'est un honneur pour moi de rendre hommage à la Dre Myrna Lashley, une pionnière qui a consacré sa vie à la justice sociale et à la recherche sur la culture et la santé mentale.

Originally from Barbados, Dr. Lashley earned a doctorate in counselling psychology from McGill University, where she currently is a professor of psychiatry. Dr. Lashley had a remarkable career by becoming the first Black associate dean at John Abbott College, by serving as chair of the Government of Canada's Cross-Cultural Roundtable on Security and vice-chair of the board of the École nationale de police du Québec.

Elle est également consule honoraire à Montréal pour le gouvernement de la Barbade.

Il n'est donc pas surprenant que Dre Lashley ait mérité et reçu l'Ordre du Canada, l'année dernière.

I would also like to take a moment to recognize her daughter, Renate Betts, who has been uplifting our NDG community for over 20 years.

Merci, Dre Lashley et Renate Betts, pour votre incroyable contribution à notre société et à notre comté. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à la députée de Hull.

Souligner le 10e anniversaire de Dimension Sportive et Culturelle Gatineau-Ottawa

Mme Suzanne Tremblay

Mme Tremblay : Mme la Présidente, aujourd'hui, je tiens à souligner le 10e anniversaire de Dimension Sportive et Culturelle, un organisme qui joue un rôle clé dans l'organisation d'activités parascolaires destinées aux jeunes de de cinq à 17 ans. Grâce à leur engagement, des milliers d'enfants ont pu bouger, explorer leurs passions, renforcer leur confiance en eux et tisser des liens précieux.

Au fil des ans, cet organisme a rejoint plus de 105 000 jeunes, collaboré avec plus de 100 écoles et formé une équipe passionnée de plus de 300 animatrices et animateurs. Son impact dans notre communauté est indéniable, offrant aux jeunes un cadre enrichissant où le sport et la culture deviennent des moteurs de développement et de persévérance scolaire.

Derrière cette réussite, il y a une équipe dévouée, des bénévoles engagés et des partenaires qui croient profondément à l'importance de ces initiatives pour l'épanouissement des jeunes. Leur travail fait une véritable différence, et je tiens à les remercier pour leur dévouement et leur contribution.

Félicitations à toute l'équipe de Dimension Sportive et Culturelle pour ces 10 années d'action et de passion! Que cette belle aventure se poursuive encore longtemps, pour le bénéfice de notre jeunesse. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à la députée de Verdun.

Souligner le 150e anniversaire de Verdun

Mme Alejandra Zaga Mendez

Mme Zaga Mendez : Merci, Mme la Présidente. En 2025, c'est le 150e de Verdun. Cet anniversaire, célébré sous le thème *Verdun crée le courant*, met en valeur notre identité, notre patrimoine et l'énergie qui anime Verdun et L'Île-des-Soeurs. La force du courant nous traverse, autant par le fleuve Saint-Laurent, qui façonne notre territoire et nous unit, que par l'élan qui nous pousse à avancer en tant que communauté.

Verdun se distingue par son mouvement perpétuel. Depuis des siècles, ses rives sont un lieu d'échange pour les peuples autochtones. À l'époque de la Nouvelle-France, la région occupait déjà une position stratégique. Verdun est ensuite devenue un village, en 1876, et, dans les années 1930, Verdun était même l'une des villes les plus peuplées du Québec avant son intégration officielle à Montréal, en 2002.

Aujourd'hui, Verdun et L'Île-des-Soeurs brillent par leur dynamisme, leurs espaces verts et une vie culturelle riche. Et, tout au long de l'année, je nous invite à fêter ensemble, à participer aux festivités qui vont mettre en lumière notre passé, notre présent et notre avenir. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole au député de René-Lévesque.

Souligner le travail de l'Association des handicapés adultes de la Côte-Nord et rendre hommage à un de ses membres fondateurs, M. Jean-Eudes Poirier

M. Yves Montigny

M. Montigny : Merci. L'Association des handicapés adultes de la Côte-Nord a été fondée en 1978 et comprend divers volets, plus particulièrement le Comité nord-côtier des accidentés de la route, qui offre de l'aide aux personnes traumatisées craniocérébrales ainsi qu'à leur entourage.

J'ai l'honneur, aujourd'hui, de vous parler d'un des membres fondateurs de l'organisme. Il s'agit de M. Jean-Eudes Poirier.

M. Poirier est un exemple de courage, de persévérance, mais aussi d'ingéniosité. Étant un passionné d'aviation, malgré qu'il ait perdu l'usage de ses jambes en 1974, il n'a pas pour autant sacrifié son autonomie, sa détermination. En effet, il a lui-même apporté des modifications à son avion ultraléger afin qu'il lui soit toujours possible de le piloter, ce qu'il a fait pendant plusieurs années. Voler était pour lui un rêve d'enfant. Comme quoi vaincre ses peurs est souvent le meilleur chemin à prendre.

Bravo, M. Poirier, pour la détermination qui vous anime!

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole au député de Marquette.

Souligner le 50e anniversaire du Cercle de fermières de Lachine

M. Enrico Ciccone

M. Ciccone : Mme la Présidente, permettez-moi de souligner et de féliciter Le Cercle des fermières de Lachine, qui célèbre son 50e anniversaire le 11 mars prochain.

Le Cercle des fermières de Lachine est composé d'une vingtaine de bénévoles qui ont à coeur le bien-être des femmes, des familles et de notre collectivité, ainsi que la préservation du patrimoine culturel et artisanal. D'ailleurs, elles sont en plein recrutement, avis aux intéressées.

Fier de leur implication sociale depuis toutes ces années, Le Cercle des fermières de Lachine offre de nombreuses activités, dont les arts textiles, comme le tricot et le tissage, très populaires ces temps-ci. Que ce soient les marchés de Lachine, le marché des vendanges ou les Fêtes de Lachine, nous pouvons toujours compter sur leur présence et leur soutien.

Bravo à Mme Carole Hébert Declos et toute l'équipe, et surtout, merci pour votre engagement envers notre communauté. Je vous souhaite une bonne et une longue continuation. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à la députée d'Anjou—Louis-Riel.

Souligner le 40e anniversaire de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes**Mme Karine Boivin Roy**

Mme Boivin Roy : Bonjour, Mme la Présidente. La semaine dernière, nous avons célébré le 40e anniversaire de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, un organisme qui défend les droits des victimes d'actes criminels et qui soutient leurs familles.

Par le biais de recherches, d'outils de sensibilisation et une présence constante auprès des instances politiques, l'association a su mobiliser des centaines de professionnels pour améliorer la situation des victimes au Québec. Durant ces 40 dernières années, l'association a su incarner la solidarité, l'équité et la rigueur, valeurs fondamentales pour un système de justice plus humain, vous en conviendrez.

Aujourd'hui, avec plus de 200 membres, l'association poursuit sa mission avec passion et dévouement. Et, dans cette foulée, je tiens ainsi à remercier chaque intervenant, chaque membre et chaque partenaire pour leur engagement, ainsi que la directrice générale, Mme Karine Mac Donald, et son équipe.

Félicitations à l'AQPV pour cet anniversaire marquant! Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole au député de Jean-Talon.

Souligner le 40e anniversaire de La Société Alzheimer de Québec**M. Pascal Paradis**

M. Paradis : Je suis heureux de souligner 40 ans d'engagement de La Société d'Alzheimer de Québec auprès des personnes de Jean-Talon et de la Capitale-Nationale concernés par la maladie d'Alzheimer ou un autre trouble neurocognitif. Je salue, dans les tribunes, Jérôme Gaudreault, directeur général, et Francisca Dupuis, secrétaire du conseil d'administration.

Depuis 1985, La Société d'Alzheimer de Québec oeuvre sans relâche pour offrir soutien, information et services aux personnes touchées et à leurs familles, tout en sensibilisant la population aux enjeux liés aux troubles neurocognitifs.

Pour célébrer, la société a lancé une programmation sous le thème *40 ans d'histoires*, avec des témoignages et des moments marquants de l'organisme. Cette programmation met en lumière le travail de La Société d'Alzheimer de Québec et ses nombreuses initiatives pour améliorer la qualité de vie des personnes touchées, comme les services de répit pour proches aidants, les programmes d'accompagnement ainsi que les formations et les événements de collecte de fonds.

Quand un organisme transforme des vies au quotidien, il mérite d'être célébré. Bravo pour ce magnifique parcours et bon 40e à La Société d'Alzheimer de Québec!

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à la députée de Champlain.

Féliciter Mme Sylvie Tardif, récipiendaire de la Médaille du couronnement du Roi Charles III**Mme Sonia LeBel**

Mme LeBel : Merci, Mme la Présidente. Je souhaite souligner l'implication de Mme Sylvie Tardif, coordonnatrice générale du Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire. Tout récemment, la lieutenant-gouverneure du Québec lui a décerné la Médaille du couronnement du Roi Charles III en reconnaissance de son engagement remarquable envers l'inclusion et la justice sociale.

Mme Tardif lutte contre la pauvreté depuis près de 40 ans. Elle poursuit sa mission pour améliorer les conditions de vie de personnes en situation de vulnérabilité. Les actions du centre ont une portée importante et font une réelle différence pour la communauté du comté de Champlain, notamment dans le secteur du Cap-de-la-Madeleine.

Mme Tardif, mes plus sincères félicitations pour cette reconnaissance méritée.

• (13 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole au député de Taillon.

Souligner la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**M. Lionel Carmant**

M. Carmant : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je tiens à saluer Mmes Boniewski et Labrie, de l'Association canadienne pour la santé mentale, qui sont avec nous aujourd'hui.

Le 13 mars prochain aura lieu la journée nationale de la santé mentale positive. Cette santé mentale positive englobe le mieux-être affectif, psychologique et social. Cette journée, lancée par Mouvement Santé mentale Québec,

se tient depuis 2022, avec l'appui de l'Assemblée nationale. Elle vise à mobiliser les citoyennes et les citoyens en les invitant autant à faire de petits gestes au quotidien qu'à participer à de grands projets au sein de leurs différentes communautés en vue de renforcer collectivement le développement de la santé mentale positive.

Je suis fier du programme que notre gouvernement a lancé dans les écoles pour sensibiliser les jeunes. Une société en santé est une richesse collective qu'il faut cultiver. Et, pour être en bonne santé, il faut avoir une bonne santé mentale. En tant que société, donnons l'exemple. Le Québec de demain nous montrera que nous aurons eu raison. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à la députée de Prévost.

**Féliciter la microbrasserie Shawbridge, lauréate
de la Coupe des bières du Canada**

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Mme la Présidente, à la suite de la remise de prix de la Coupe des bières du Canada, une entreprise de Prévost s'est vu décerner la médaille de bronze dans la catégorie meilleure IPA au Canada et troisième au Québec. Il s'agit de la bière IPA 117, produite par le Shawbridge, microbrasserie gastronomique, et brassée à l'Usine du Bon Vivant. Une belle reconnaissance pour le fondateur, propriétaire, M. Hugues Néron, et son équipe. Leur vision et leur mission ont mené avec succès au temple de la renommée des bières, et ce, grâce à un niveau de qualité supérieur et d'innovation.

Bravo à toute l'équipe du Shawbridge! Une bonne nouvelle pour la communauté de Prévost et la région des Laurentides afin de préserver l'héritage historique de ce beau village. Alors, tchin! «Cheers», tout le monde!

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole au député de Papineau.

Rendre hommage à Mme Gisèle Tassé-Goodman

M. Mathieu Lacombe

M. Lacombe : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je souhaite souligner l'engagement d'une Gatinoise qui, grâce à sa détermination et son leadership exemplaires, a accompli de grandes choses pour les aînés de l'ensemble du Québec au cours des dernières années. Gisèle Tassé-Goodman, qui est avec nous aujourd'hui, tirera sa révérence en juin prochain, après six années passées à la tête de la FADOQ à titre de présidente du conseil d'administration.

Comptant près de 600 000 membres aux quatre coins du Québec, l'organisme national vise à briser l'isolement des personnes âgées, à favoriser un vieillissement actif et à porter la voix des gens du troisième âge auprès des instances décisionnelles.

Au terme de son mandat, Mme Tassé-Goodman aura déposé une quarantaine de mémoires auprès des gouvernements, contribuant à des réformes majeures, notamment la bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience, la construction de maisons des aînés, la rénovation de CHSLD et l'ajout du vaccin contre le zona au Programme québécois d'immunisation. Les efforts de Mme Tassé-Goodman ont, de plus, permis des avancées majeures pour une convention internationale sur les droits des personnes âgées.

Donc, au nom des personnes âgées de Papineau, de ceux de l'ensemble de l'Outaouais mais aussi du Québec, nous vous remercions. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Cela met fin à la rubrique Déclarations de députés. Et je suspends les travaux quelques minutes.

(Suspension de la séance à 13 h 54)

(Reprise à 14 h 07)

La Présidente : Bonjour, tout le monde. Mesdames messieurs, bienvenue chez vous. Le parlement du Québec, c'est chez vous.

Messieurs dames les députés, nous allons nous recueillir quelques instants.

Je vous remercie beaucoup. Veuillez vous asseoir.

Nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles.

Les portes sont maintenant fermées.

Présentation de projets de loi

À la rubrique Présentation de projets de loi, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui, Mme la Présidente, je vous demande d'appeler l'article a du feuillet, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 91

La Présidente : À l'article a du feuillet, M. le ministre de la Justice présente le projet de loi n° 91, Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec. M. le ministre.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Merci, Mme la Présidente.

Ce projet de loi crée le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec.

Le projet de loi facilite le parcours judiciaire des familles québécoises en attribuant à la Cour du Québec une compétence exclusive pour entendre les demandes relatives à l'union parentale, à l'union civile et à la filiation d'un enfant issu d'un projet parental impliquant une grossesse pour autrui.

Le projet de loi prévoit également les juges qui pourront siéger au Tribunal unifié de la famille et y exercer ces compétences.

Le projet de loi prévoit que, dans certains cas, l'instruction de l'affaire relative à l'union parentale ou à l'union civile ne peut avoir lieu que si les parties ont entrepris le processus de médiation familiale. Il prévoit également des exemptions à cette obligation, notamment en présence d'une situation de violence familiale, conjugale ou sexuelle, ainsi que la possibilité pour le Tribunal unifié de la famille d'ordonner le paiement de certains frais de justice ou honoraires dans certains cas.

Le projet de loi introduit également le processus simplifié de tenue d'une séance de conciliation et d'une audience sommaire pour les parties à une instance relative à l'union parentale et à l'union civile.

Enfin, le projet de loi permet que l'aide juridique soit accordée lorsqu'il s'agit de fournir à des parties les services professionnels d'un avocat ou d'un notaire pour l'obtention d'un jugement relatif à une entente présentée dans une demande conjointe en matière d'union parentale en certaines matières.

Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Et je reconnais M. le leader de l'opposition officielle.

M. Derraji : Oui, Mme la Présidente. Nous souhaitons la tenue de consultations particulières en lien avec ce projet de loi. Merci.

Mise aux voix

La Présidente : ...d'être saisie de ce projet de loi?

Des voix : Adopté.

La Présidente : Adopté.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, Mme la ministre de l'Enseignement supérieur.

Mme Déry : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Alors, permettez-moi de déposer les états financiers de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences de l'Université McGill pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2024. Merci.

• (14 h 10) •

La Présidente : Ce document est déposé. Maintenant, M. le ministre de la Culture et des Communications.

M. Lacombe : Oui, Mme la Présidente, merci. Permettez-moi de déposer le rapport annuel 2023-2024 de la Société du Grand Théâtre de Québec. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé. Maintenant, M. le ministre responsable des Infrastructures.

M. Julien : Oui, merci, Mme la Présidente. Permettez-moi de déposer le rapport sur l'application de la loi constitutive de la Société québécoise des infrastructures. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé. À nouveau, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, je dépose les réponses aux questions inscrites au feuillet les 20, 21, 26 et 28 novembre 2024, les 5, 6 décembre 2024 ainsi que les 4, 5 février par le député de Taschereau. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé.

Pour ma part, j'ai reçu préavis d'une motion qui sera inscrite dans le feuillet de demain aux affaires inscrites par les députés de l'opposition. Conformément à l'article 97.1 du règlement, je dépose copie du texte de ce préavis.

Dépôt de rapports de commissions

À la rubrique Dépôt de rapports de commissions, M. le président de la Commission de la culture et de l'éducation et député de Pontiac.

Étude détaillée du projet de loi n° 90

M. Fortin : Merci, Mme la Présidente. Je dépose le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 19 février 2025, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 90, Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux. La commission a adopté le texte du projet de loi sans amendement.

La Présidente : Ce rapport est déposé.

Il n'y a pas de dépôt de pétitions ni de réponses orales aux pétitions.

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège

À la rubrique Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel, j'ai reçu, dans les délais prescrits, de M. le leader de l'opposition officielle une demande d'intervention sur une violation de droit ou de privilège.

Informations transmises à la Commission de l'administration publique au sujet du projet SAAQclic

Dans son avis, M. le leader de l'opposition officielle allègue que la Société de l'assurance automobile du Québec, notamment son président-directeur général, M. Éric Ducharme, deux anciens présidents et chefs de la direction, Mme Nathalie Tremblay et M. Denis Marsolais, la vice-présidente à l'expérience numérique, Mme Caroline Foldes-Busque, et enfin l'ancien vice-président à l'expérience numérique, M. Karl Malenfant, a induit en erreur les membres de la Commission de l'administration publique en transmettant des documents qui contenaient de fausses informations au sujet du projet CASA-SAAQclic.

M. le leader de l'opposition officielle ajoute qu'en omettant de communiquer les renseignements appropriés aux parlementaires au cours des dernières années la SAAQ a entravé le travail des parlementaires, qui n'ont pu exercer pleinement leur rôle, alors qu'il s'agissait d'informations essentielles pour qu'ils accomplissent correctement leur travail.

L'avis fait également mention de l'intention de M. le leader de l'opposition officielle de présenter une motion en vertu des articles 324 et suivants du règlement.

Je reconnais M. le leader de l'opposition officielle.

M. Derraji : ...Mme la Présidente. J'aimerais vous signifier que je souhaiterais pouvoir plaider cette question très importante. Et je suggère de le faire dès demain, à la rubrique des renseignements sur les travaux de l'Assemblée nationale. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Et je reconnais M. le leader du gouvernement. Je vous écoute.

M. Jolin-Barrette : Oui. Mme la Présidente, le leader de l'opposition officielle a raison, c'est une question qui est très importante. Le leader de l'opposition officielle vise plusieurs personnes, j'en ai dénombré au minimum cinq dans l'énoncé que vous avez fait. Alors, je vous demanderais, Mme la Présidente, afin que nous puissions nous préparer adéquatement et que nous puissions prendre connaissance de la demande du député de Nelligan d'une façon approfondie, de pouvoir avoir un certain délai pour préparer nos plaidoiries, Mme la Présidente. Alors, je vous suggérerais qu'au minimum ce soit au mardi 18 mars, Mme la Présidente, pour nous entendre.

La Présidente : Alors, nous conviendrons ensemble d'un moment pour ce faire. Nous aurons des discussions pour trouver le bon moment pour ces plaidoiries.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant rendus à la période de questions et de réponses orales, et, pour ce faire, je cède la parole, en question principale, au député de Nelligan.

Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclic

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Merci, Mme la Présidente. 2017, rapport annuel déposé par le ministre en Chambre, une page complète sur CASA, page 123. 2018, page complète sur CASA et le suivi, page 149. 2019, rapport déposé par le ministre, page complète, 149, sur CASA. Mystère, Mme la Présidente, 2020, 2021, 2022. Zéro, aucune mention, plus rien. Ça va bien, Mme la Présidente.

En juin 2022, une rencontre extrêmement importante du conseil d'administration de la SAAQ, le ministre, c'est le ministre actuel de la Sécurité publique. J'ai une seule question à lui poser : Est-ce qu'il a reçu un appel du président du conseil d'administration qui lui propose deux options? Et laquelle il a choisie, l'option 1 ou l'option 2?

La Présidente : La réponse de la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Oui. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Et merci au collègue de me donner l'occasion de replacer les choses importantes qui se sont dites depuis jeudi dernier.

Jeudi dernier, le Vérificateur général du Québec a déposé un rapport dont les faits qui y sont rapportés sont outrageux. C'est le terme que j'ai employé jeudi midi, quand j'ai eu l'occasion de réagir, parce que je présidais une réunion fédérale-provinciale-territoriale ici, à Québec, à laquelle je n'avais pas le choix d'assister, d'où mon absence jeudi dernier. Est-ce que j'ai le droit de dire ma propre absence? Bon. Alors... Et merci à mon collègue de la Sécurité publique de m'avoir remplacée.

Toujours est-il que j'ai réagi à ce rapport-là en disant que les faits qui y sont rapportés sont outrageux. Pourquoi ils sont outrageux? Parce que, sur la base de ce que nous rapporte le Vérificateur général, des gens à la SAAQ ont sciemment induit en erreur des décideurs, des élus, des élus de l'Assemblée nationale, des ministres, des gens au conseil d'administration, en faisant paraître la réalité plus positive qu'elle ne l'était en vue du déploiement éventuel de la transition numérique de la SAAQ. C'est outrageux, Mme la Présidente. Raison pour laquelle on a demandé plusieurs enquêtes, sur lesquelles je reviendrai en complémentaire.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, ce spin ne marche plus. Je vais répéter ma question à l'ex-ministre des Transports : Est-ce qu'il a reçu un appel du président du C.A. entre juin et septembre, en pleine campagne électorale, et il y avait sur la table deux options, 222 millions ou bien jouer avec les règles, avec 9,99, pour lancer un appel d'offres, et malheureusement c'est l'option 2 qui a été choisie? Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Vérificatrice générale. Est-ce qu'elle peut se lever et confirmer...

La Présidente : La réponse de la ministre des Transports.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Oui. Donc, Mme la Présidente, je continue. Donc, c'est outrageux, et j'espère que mon collègue de Nelligan partage les constats que j'en fais et considère, lui aussi, que c'est outrageux que des élus, ici, de l'Assemblée nationale, de plusieurs des partis représentés ici, pas seulement les ministres, ont été sciemment induits en erreur. Nous, les décideurs, oui, les ministres des Transports, mais l'ensemble des gens qui ont eu à prendre des décisions à travers les années dans ce très long processus de préparation, qui a commencé bien avant la CAQ, qui a passé par les libéraux, qui a passé par le PQ... L'ensemble de ce processus-là nécessitait des décisions des décideurs successifs. Et, pour pouvoir prendre des décisions éclairées, encore faut-il qu'on nous présente une information factuelle, ce qui n'a pas été le cas, Mme la Présidente.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Ce qui est outrageux, c'est de ne pas répondre à la question, Mme la Présidente.

Je vais vous lire le rapport de la Vérificatrice générale. L'option 1 : un avenant de 222 millions de dollars, publication dans le SEAO avant la mise en service de la livraison 2. Motif de... Pourquoi ils n'ont pas retenu l'option 2? «Risque médiatique et politique élevé». Nous étions au début de la campagne électorale.

Je répète ma question à l'ancien ministre des Transports : Est-ce qu'il a le courage de se lever et dire c'est lui qui a ordonné le choix de l'option 2?

La Présidente : La réponse du ministre de la Sécurité publique.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : Mme la Présidente, j'ai le courage de me lever et de dire au député de Nelligan que je n'ai pas parlé au président du conseil d'administration, je n'ai pas parlé au conseil d'administration, aucunement, avec personne pour la situation de la SAAQ clic que lui mentionne, au mois de juin 2022.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le chef de l'opposition officielle.

Gestion du projet SAAQclie

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Justement, il n'a parlé à personne pendant quatre ans. Mme la Présidente, il est là, le coeur du problème, de l'irresponsabilité ministérielle. Le ministre actuel de la Sécurité publique était, à l'époque, de 2018 à 2022, ministre des Transports. À ce titre, il est responsable de la Société d'assurance automobile du Québec. Quand vous êtes nommé ministre, à ce moment-là, du Transport, vous le savez, il y a un gros projet. Ça s'appelle CASA, ça s'appelle SAAQclie. C'est plus de 600 millions de dollars.

Le ministre a déposé des rapports annuels. En 2017, il y avait une page, 20 indicateurs sur CASA dans le rapport annuel en 2017. Même chose en 2018. C'est lui, à l'époque, qui le signe, le rapport annuel. 28 indicateurs, suivi, c'est la page 149 du rapport annuel, 28 indicateurs sur SAAQclie et CASA. 2019, il résigne comme ministre responsable de la SAAQ, deux pages dans le rapport annuel, 32 indicateurs sur le suivi, proposition 1, proposition 2, et ainsi de suite, 32 indicateurs. Les problèmes de replanification arrivent en 2020. Pouf! Mystère. Rapport annuel 2020, 2021, 2022, plus aucune suivi... plus aucun suivi sur CASA, Mme la Présidente. C'était lui qui était ministre. Il a arrêté de se questionner là-dessus, Mme la Présidente?

Est-ce que le premier ministre a lu le rapport de la Vérificatrice générale et est-ce qu'il est au courant que son ministre a cessé de faire rapport à l'Assemblée nationale sur l'avancement de CASA-SAAQclie dès 2020?

• (14 h 20) •

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, moi, j'ai confiance en la Vérificatrice générale. La Vérificatrice générale a eu accès à tous les procès-verbaux, non caviardés, et elle est arrivée à la conclusion que le gouvernement avait été mal informé, point final.

Maintenant, Mme la Présidente, c'est grave, ce qui est arrivé. C'est pour ça qu'on a demandé au... à l'AMP, à l'Autorité des marchés publics, de faire enquête. Il va aussi y avoir une enquête à l'interne pour savoir ce qui est arrivé. Puis on a contacté l'UPAC aussi, Mme la Présidente. Donc, on prend ça très au sérieux.

Maintenant, concrètement, on a changé de président, puis les choses se sont améliorées avec le nouveau président.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : J'aimerais que le premier ministre réponde à la première question. Est-ce que je viens de lui apprendre que son ministre de l'époque, ministre des Transports, a cessé de rapporter à l'Assemblée nationale via le rapport annuel de gestion de la SAAQ? 2017, on l'avait. 2018, on l'avait. 2019, on l'avait. 2020, du jour au lendemain, Mme la Présidente, le rapport suivant, on ne l'a pas eu.

Le savait-il? Le savait-il, oui ou non, que son ministre a cessé de faire les suivis lui-même via le rapport annuel de la SAAQ qu'il déposait, sur CASA, dès 2020?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, le chef de l'opposition officielle a assez d'expérience pour savoir que les sociétés d'État sont supervisées par des conseils d'administration. Donc, que ce soit Hydro-Québec, que ce soit Loto-Québec ou que ce soit la SAAQ, les membres du conseil d'administration ont le droit de poser toutes les questions, ont le droit de demander toutes les informations. Mais ce qu'on se rend compte, c'est que non seulement le gouvernement puis les élus n'ont pas eu la bonne information, mais même le conseil d'administration n'a pas eu la bonne information. C'est très grave. C'est pour ça qu'on a remplacé le président de la SAAQ.

Puis ce qu'on me dit, c'est que le rapport 2024 va sortir bientôt, puis, sur les...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, alors, je pense que je viens d'apprendre au premier ministre que son ministre des Transports avait cessé de faire les suivis dans les rapports annuels de gestion de la SAAQ sur CASA dès 2020. Il ne s'en est plus intéressé, alors qu'il était ministre responsable de cet organisme-là, qui avait un projet de plus de 600 millions de dollars. C'était l'éléphant dans la pièce. Il a arrêté d'y voir.

Maintenant, ce qui a été dit un peu plus tôt, là, le C.A., jamais la CAQ n'a plaidé que le C.A. lui avait menti. Le C.A. savait depuis juin 2022 qu'il y avait un excès de 222 millions.

Est-ce qu'il s'est enquis si son ministre le savait?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, je le répète, puis je vais le répéter 10 fois, 20 fois, 30 fois, s'il le faut, j'ai confiance en la Vérificatrice générale. Elle a eu accès à toute l'information, incluant les procès-verbaux, non caviardés. Elle est arrivée à la conclusion que le gouvernement n'avait pas reçu les bonnes informations.

Donc, Mme la Présidente, quand on a été mis au courant, on a changé le président. On vient de changer la présidente du conseil d'administration. Puis la situation nous montre que les choses s'améliorent avec SAAQclic.

La Présidente : Troisième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : ...ce n'est pas vrai que les choses s'améliorent avec SAAQclic, là. Je referme la parenthèse. Wo! Il ne faut pas... Wo!

Mme la Présidente, jamais, écoutez-moi bien, là, jamais le gouvernement n'a plaidé que le conseil d'administration de la SAAQ lui avait menti, lui avait caché la vérité. Or, le conseil d'administration, c'est démontré dans le rapport de la VG, dès juin 2022 savait que c'était un coût de 222 millions additionnels. Pendant la campagne électorale, il a été décidé d'y aller en coupant les contrats.

Est-ce qu'il sait si son ministre était au courant? Il n'a pas de choix d'être au courant.

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, le chef de l'opposition officielle vient de dire quelque chose qui n'est pas exact. Il vient de dire : Ce n'est pas vrai que ça s'est amélioré. Bien, quand on regarde les nombres de plaintes, les temps de service, quand on regarde le nombre d'utilisateurs, Mme la Présidente, en 2023, il y a eu 1 million d'utilisateurs; en 2024, 1,7 million, une augmentation de 70 %. Le chef de l'opposition officielle appelle ça aucune amélioration.

Des voix : ...

La Présidente : Il y a une seule personne, maintenant, qui a le droit de parole. Et je reconnais, en question principale, la députée de Mont-Royal—Outremont.

Responsabilités du ministre de la Cybersécurité et du Numérique

Mme Michelle Setlakwe

Mme Setlakwe : Mme la Présidente, le fiasco SAAQclic révèle un échec flagrant en matière de gouvernance numérique, domaine sous la responsabilité directe du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Le ministre est censé animer et coordonner les actions de l'État en cybersécurité et en numérique et assurer le leadership de la transformation numérique. Pourtant, face à ce désastre, il a déclaré, et je le cite : «On a demandé à la SAAQ s'ils étaient prêts. La SAAQ nous a dit : Nous sommes prêts. Ça fait qu'on les a laissés aller.» Cette réponse témoigne d'une absence totale de contrôle et de supervision. Le ministre devait poser des questions et surtout faire des suivis. Cela n'augure rien de bon, Mme la Présidente, pour le projet d'identité numérique nationale.

Devant un tel manque de rigueur et nonchalance manifeste, comment les Québécois peuvent-ils avoir confiance que l'identité numérique nationale ne devienne pas le prochain fiasco caquiste?

La Présidente : La réponse du ministre de la Cybersécurité et du Numérique.

M. Éric Caire

M. Caire : Mme la Présidente, j'ai entendu «nonchalance», «manque de rigueur» et toutes sortes d'autres épithètes. Faisons un peu d'historique, Mme la Présidente.

5 mars 2014, le gouvernement du Parti québécois adopte un décret qui dédouane, qui dédouane la SAAQ des processus d'autorisation prévus par la loi. Le Parti québécois a dit : La SAAQ, vous n'avez d'autorisation à demander à personne, prenez toutes vos décisions, on ne veut rien savoir.

2015, SAP, LGS, IBM forment un consortium qui dirige l'appel d'offres, qui évite d'analyser toutes les solutions, qui vont voir les seuls clients de SAP pour savoir : Comment vous trouvez ça, vous autres, SAP? Ah! c'est bon, c'est bon, c'est bon. Miracle, SAP remporte l'appel d'offres. Incroyable! 2015, qui est au pouvoir?

2017, la solution ne fait pas la job. On est obligés de faire des personnalisations. Ça, ça veut dire qu'on est obligés de transformer la solution qu'on a adoptée parce qu'elle ne répond pas à nos besoins.

La Présidente : En terminant.

M. Caire : Je répondrai à la complémentaire, Mme la Présidente.

La Présidente : Première...

Des voix : ...

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Michelle Setlakwe

Mme Setlakwe : Ce n'est jamais de sa faute. Mme la Présidente, le ministre avait le devoir d'exercer une vigilance accrue, il ne peut ainsi se décharger de sa responsabilité. Il doit suivre de façon stricte et proactive les projets numériques d'envergure, c'est son devoir.

Lors de l'étude du projet de loi n° 82, il a refusé d'apporter des changements à la gouvernance des projets numériques, malgré les recommandations de la VG. Si le passé est garant de l'avenir, les Québécois ont de quoi être inquiets. Avec les projets majeurs en cours, les Québécois ne peuvent se permettre d'avoir un ministre qui est un simple spectateur.

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Éric Caire

M. Caire : ...simple spectateur quand on trafiquait l'appel d'offres avec des odeurs de commission Charbonneau? Qui était un simple spectateur quand on a été obligé de personnaliser la solution parce qu'elle ne répondait pas à nos besoins, parce qu'on a trafiqué l'appel d'offres puis on a acheté quelque chose dont on n'avait pas besoin? Qui était un simple spectateur, Mme la Présidente, en 2017, avec une sous-estimation des efforts? Parce que, évidemment, on achète quelque chose qui ne répond pas à nos besoins, qu'est-ce qu'on fait? Bien, il faut mettre plus de temps, plus d'argent, plus de monde pour modifier la solution. Et là toute la planification vient de tomber.

Mme la Présidente, ce fiasco-là, l'architecture, là, bien, les responsables sont là puis ils sont là, Mme la Présidente. Et, en 2020, en 2020, on était pris avec une solution...

La Présidente : En terminant.

M. Caire : ...qui ne fonctionnait pas, qui ne répondait pas aux besoins. Tout ça pour quoi? Parce qu'eux autres n'ont pas...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Michelle Setlakwe

Mme Setlakwe : Mme la Présidente, ça fait combien d'années qu'il est responsable de la transformation numérique? Mme la Présidente, des centaines de millions de dépassements de coûts que doivent éponger les contribuables québécois. La réponse du ministre : C'est plate, mais ce n'est pas de ma faute. Est-ce que le ministre comprend l'indignation des Québécois? C'est eux qui font les frais de ces dépassements de coûts, du temps qu'ils ont perdu, temps et énergie à faire la file.

Est-ce que je dois relire la loi constitutive du ministre de la Cybersécurité et du Numérique? Il est le leader.

• (14 h 30) •

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Éric Caire

M. Caire : Mme la Présidente, on dirait que la mémoire libérale vient de s'allumer en 2022. Mais 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, ça ne vous dit rien, ça? Non? Ce n'est pas dans les rapports, on n'en parle pas, c'est oublié?

Mme la Présidente, ils ont, ils ont, ce parti-là et ce parti-là, autorisé la SAAQ à ne pas demander d'autorisation. Ils ont permis un appel d'offres truqué, un appel d'offres dirigé, un appel d'offres...

Des voix : ...

La Présidente : Je vais vous reconnaître, M. le leader de l'opposition. Et c'était très fort, hein?

M. Derraji : ...c'est un ministre du gouvernement qui vient de dire qu'un appel d'offres est truqué. S'il a des informations, qu'il les dépose en Chambre. C'est très grave, ce qu'il vient de dire, Mme la Présidente, c'est très grave...

La Présidente : Je suis debout. Je suis debout. Merci. Je suis debout. Merci. M. le leader du gouvernement, quel est votre rappel au règlement?

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, c'est déjà déposé en Chambre, vous l'avez déposé vous-même, c'est le rapport de la Vérificatrice générale. Lisez-le comme il faut. C'est un scandale libéral, encore une fois, Mme la Présidente.

Des voix : ...

La Présidente : Je suis debout.

Des voix : ...

La Présidente : Alors, messieurs dames qui nous écoutez, je vous vois rire, en haut. Je suis toujours debout. Vous pouvez vous asseoir, M. le ministre. Alors, on retrouve son calme, on fait attention au décorum, on se respecte. Et on ne fera pas de période de questions à l'intérieur de la période de questions. Poursuivez. Il vous reste 14 secondes.

M. Caire : ... qu'on nous parle de la responsabilité des ministres péquistes et libéraux dans ce fiasco-là, Mme la Présidente, au lieu de faire preuve d'amnésie, d'amnésie numérique, Mme la Présidente.

Mme la Présidente, on nous a menti quand on a demandé des comptes. On nous a menti, Mme la Présidente.

Des voix : ...

La Présidente : Bon, je suis debout. M. le chef de l'opposition officielle, je vous entends un petit peu trop fort. Je vous entends.

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader.

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader.

Des voix : ...

La Présidente : Alors, messieurs dames qui nous écoutez, je vais faire un rappel au règlement, article 32, le décorum vous dit de vous taire, tout simplement. Alors, on se tait. Et maintenant une seule personne aura le droit de parole, outre moi. Mme la députée de Mercier, je vous écoute, et on vous écoute.

Principe de responsabilité ministérielle

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Merci, Mme la Présidente. Dans l'opposition, le premier ministre ne ratait pas une seule occasion pour déchirer sa chemise sur le bordel informatique des libéraux. Six ans plus tard, il a réussi quelque chose qu'on pensait impossible, il a réussi à faire un plus gros bordel informatique que le gouvernement de Philippe Couillard. Six ans plus tard, les Québécois et Québécoises ont payé 500 millions de dollars en trop dans le fiasco SAAQclic, et tout ça sous le nez de l'ex-ministre des Transports, sous le nez de l'actuelle ministre des Transports, sous le nez du ministre du Numérique, sous le nez de tous les caquistes qui sont normalement responsables de veiller sur l'argent des Québécois et Québécoises. Et comment la CAQ rassure les gens? En leur disant que tous ses ministres, pauvres eux autres, se sont fait mener en bateau, en disant, en gros, qu'ils ne sont pas responsables de rien. Ils ne voient rien, ils n'entendent rien, ils ne savent rien.

Ma question au premier ministre : Si 500 millions de dollars, ce n'est pas assez, ça prend combien d'argent gaspillé, de l'argent public gaspillé, pour qu'un ministre perde sa job? Si 500 millions, ce n'est pas assez, ça prend quoi? 1 milliard de dollars? 1,5 milliard? 2 milliards? Combien?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : L'actuel député de Pontiac, quand il était ministre des Transports, en 2017, a donné ce contrat de 600 millions, un mauvais contrat qui va nous coûter 1,1 milliard. Donc, qui a donné le contrat? Le député de Pontiac,

le gouvernement libéral. Et, Mme la Présidente, à cause d'un décret de Pauline Marois, la SAAQ n'avait pas l'obligation de tenir compte auprès du gouvernement des dépassements.

Donc, Mme la Présidente, les deux coupables, là, sont juste des deux côtés de la cheffe de Québec solidaire : contrat libéral donné par les libéraux, pas de comptes rendus à cause de Pauline Marois puis d'un gouvernement du Parti québécois. C'est ça, la vérité, Mme la Présidente.

Donc, je suis d'accord avec moi-même quand j'étais dans l'opposition. Il faut continuer, il faut continuer de dénoncer la corruption libérale.

Des voix : ...

La Présidente : On garde le silence. Première complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Comme d'habitude, avec la CAQ, avec le premier ministre, c'est la faute de tout le monde, sauf d'eux autres. Est-ce que c'est la faute des immigrants aussi, le scandale SAAQclie? Il ne l'a pas dit. Ça semble si facile de mentir à la CAQ puis de perdre 500 millions de dollars.

Des voix : ...

La Présidente : Oh! Attention! Non, je suis debout, madame. Ce que vous venez de dire est non parlementaire. Je vous demande...

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader du deuxième groupe d'opposition, je vous reconnais. Mais de dire que le gouvernement ment...

Une voix : ...

La Présidente : Alors, si c'est bien ce que vous dites qu'elle a dit, parce que, d'ici, ce n'est pas ce que j'avais entendu, elle peut poursuivre, et je m'en excuse. On entend mal. Poursuivez et gardez le silence.

Mme Ghazal : Bien, le premier ministre a dit : On nous a menti, pauvres nous autres, on ne savait rien. Le ministre... Le premier ministre a passé plusieurs années dans l'opposition, puis à l'époque il ne manquait pas une occasion pour qualifier la mauvaise gestion.

Aujourd'hui, là, comment est-ce qu'il qualifierait son gouvernement? J'ai plusieurs options. Laxiste, insouciant, ignorant, incompétent ou toutes ces réponses?

La Présidente : Et je vous dirais que, parmi ces réponses, il y a des mots non parlementaires. Faites attention. Il y en a un que vous avez dit que j'aimerais que vous retiriez. Il y en a un à retirer.

Mme Ghazal : ...insouciant?

La Présidente : Incompétent, laxiste. Retirez.

Mme Ghazal : ...incompétent, ignorant?

La Présidente : Bon, on retrouve notre...

Des voix : ...

La Présidente : Non, c'est correct. Alors, pour le bénéfice des gens qui nous écoutent, c'était «incompétent». Vous l'avez retiré. M. le leader, vous pouvez vous asseoir. Nous allons poursuivre. J'aimerais poursuivre. Le calme est revenu. J'aimerais avoir la réponse.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, on parle d'un contrat de 600 millions qui a été donné par les libéraux, qui va coûter 1,1 milliard. Et, pendant ce temps-là, que fait la cheffe de Québec solidaire? Elle s'amuse, elle rit, elle a du fun.

Mme la Présidente, Mme la Présidente, qu'elle ait donc un peu de respect pour la Vérificatrice générale. La Vérificatrice générale est nommée ici par toute la Chambre et la Vérificatrice générale est arrivée à la conclusion que le gouvernement n'avait pas reçu la bonne information. Pourquoi Québec solidaire ne croit pas la Vérificatrice générale?

Est-ce que Québec solidaire est en train de nous dire que la Vérificatrice générale... Puis là qu'elle choisisse les mots qu'elle voulait tantôt.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Par respect pour les Québécois et Québécoises, je demande à ce gouvernement, et à ses ministres, au premier ministre de prendre leurs responsabilités en main, de dire qu'eux aussi et elles aussi sont responsables.

En 2018, le ministre du Numérique disait, et je le cite : «La CAQ va tasser les incompetents.» C'est une citation, Mme la Présidente. C'est ce que le ministre du Numérique disait, il faut tasser les incompetents. Pourquoi je le vois encore assis devant nous?

La Présidente : Oui, je vais vous reconnaître, M. le leader du gouvernement. Quel est votre rappel au règlement?

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, on se doit respect, dans cette Chambre. Premièrement, c'est un mot au lexique. Deuxièmement, ça démontre le peu de sérieux du chef de la...

La Présidente : Alors, je vais trancher. Mme la cheffe, c'est surtout qu'on ne peut pas faire indirectement ce qu'on ne peut pas faire directement. Retirez ce petit bout, et nous allons poursuivre.

Mme Ghazal : Je le retire.

La Présidente : Merci, madame. La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, je pourrais tellement parler de certains députés de Québec solidaire que la cheffe tolère dans son parti. Mais je ne le ferai pas. Je ne le ferai pas, Mme la Présidente. Mais ce que je vais faire, par contre, c'est que je vais défendre la Vérificatrice générale. Je trouve ça inacceptable que Québec solidaire n'appuie pas la Vérificatrice générale. Elle a un rôle clé dans notre démocratie. De dire que la Vérificatrice générale ne dit pas la vérité, c'est inqualifiable.

La Présidente : En question principale, je reconnais...

Des voix : ...

La Présidente : Je vais vous reconnaître. Je n'ai pas compris ce qui a été dit. M. le leader du...

Des voix : ...

La Présidente : Taisez-vous, je vous prie. M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

M. Cliche-Rivard : Mme la Présidente, il y a des propos blessants qui ont été prêtés par le premier ministre. Je vous demanderais un appel au décorum, là. Ça fait plusieurs fois, de l'autre côté... On en appelle au décorum. Article 32.
• (14 h 40) •

Des voix : ...

La Présidente : Non, M. le leader, c'est beau, je vais trancher. Il n'y a pas eu...

Des voix : ...

La Présidente : Je vous ai demandé, maintenant, de vous rappeler le décorum et de garder le silence. Et je suis debout. Merci, M. le leader.

En question principale — une seule personne a le droit de parole — je reconnais le député de Maurice-Richard.

Commission d'enquête sur les projets de transformation numérique de l'État

M. Haroun Bouazzi

M. Bouazzi : Merci, Mme la Présidente. Projet SAGIR, explosion de 750 % des coûts. Nouveau réseau de télécommunications, 400 % plus cher que prévu. Réseau national intégré de radiocommunication, huit fois plus cher que prévu. Nouveau guichet des CPE, dans le rouge. Les fax de la santé, dans le rouge. La stratégie infonuagique, dans le rouge. Avouez, Mme la Présidente, qu'il y a un pattern ici.

SAAQclic, on est passé de 600 millions à plus de 1 milliard, et ça ne contient même pas la troisième phase. Réponse du gouvernement : Quoi? Un dépassement? Je n'aurais jamais cru. On m'a menti, Mme la... Un fiasco de plus? Impossible! On n'aurait pas pu prévoir.

Soyons sérieux, Mme la Présidente. On s'apprête à dépenser plus de 8 milliards de dollars dans la transition numérique. Il est temps de commencer une commission d'enquête, comme le demandait le député de La Peltrie quand il était dans l'opposition.

Va-t-il le faire?

La Présidente : La réponse du ministre de la Cybersécurité et du Numérique.

M. Éric Caire

M. Caire : Oui, Mme la Présidente, le député de Maurice-Richard fait référence à SAGIR, à RENIR, notamment, et je ne peux pas être plus d'accord avec lui que ça. Ce sont des projets qui ont en commun, avec SAAQclic, trois choses : premièrement, il y a eu une mauvaise planification à la genèse du projet; deuxièmement, il y a eu un mauvais choix technologique à la genèse du projet; et, troisièmement, ce sont des projets qui ont été gérés par les libéraux, ce qui n'aide pas la situation.

Alors, Mme la Présidente, dans le cas de SAAQclic, ce que je ne comprends pas, c'est qu'il semble y avoir une amnésie collective, de l'autre côté de la Chambre, sur des pans importants du rapport de la Vérificatrice générale. La Vérificatrice générale nous rappelle qu'il y a eu un décret du gouvernement du Parti québécois qui exemptait la SAAQ des autorisations nécessaires prévues par la loi. La SAAQ n'avait pas d'autorisation à demander. Puis j'écoutais la cheffe du deuxième groupe d'opposition, tout à l'heure, puis ça, ça n'a pas l'air à la préoccuper outre mesure. Il y avait un consortium d'entreprises privées — pourtant, d'habitude, Québec solidaire ne tripe pas tellement sur le privé — qui a orienté l'appel d'offres et qui a amené un mauvais choix d'une mauvaise solution, Mme la Présidente...

La Présidente : Première complémentaire.

M. Haroun Bouazzi

M. Bouazzi : Figurez-vous, Mme la Présidente, que je suis d'accord avec M. le député de La Peltrie. Ça n'a pas commencé avec la CAQ. Ça fait 10 ans que ou bien on a des dépassements de coûts, ou on a dépassement dans le temps, ou les deux. Et le projet d'infonuagique qu'il a démarré, où il a promis 100 millions de revenus annuels, ne rapporte même pas 1 \$ par année jusqu'à présent. Qu'il commande cette commission et qu'on évite de gâcher les 8 milliards qu'il s'apprête à dépenser parce qu'il n'a pas ce qu'il faut pour réussir. Il est clair qu'il n'a pas ce qu'il faut pour réussir. Rentrons...

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Éric Caire

M. Caire : Oui, je continue, Mme la Présidente, parce qu'on se rapproche, le député de Maurice-Richard et moi. Et je dois dire que je trouve ça inquiétant. Mais, bref, Mme la Présidente, Mme la Présidente, un mauvais choix technologique amène des complications importantes. Même chose que dans SAGIR, on a personnalisé. Ce que ça veut dire, c'est qu'on achète une solution et on est obligés de la modifier parce qu'elle ne répond pas à nos besoins. Et ça, Mme la Présidente, ça veut dire des efforts supplémentaires, des coûts supplémentaires, des ressources humaines supplémentaires, des ressources matérielles supplémentaires.

Alors, oui, quand on a demandé des comptes à la SAAQ, que ce soit en 2020, que ce soit en 2022, les rapports qui nous étaient présentés étaient faux. Ce qu'on nous disait, c'étaient des mensonges.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Haroun Bouazzi

M. Bouazzi : Imaginez, Mme la Présidente, quelqu'un qui commande... ça fait 10 ans qu'il commande des projets, ça fait 10 ans qu'il est hors coût, hors délai. 10 ans plus tard, il reçoit un rapport qui lui dit : Tout va bien, tout est dans le vert. Et il fait quoi? Il dit : Ah! bien oui. Bien oui, tout va bien. Ça fait 10 ans que ça va mal, mais tout va bien. Il ne va même pas, sur le chantier, vérifier. Il aurait vu à quel point tout va mal sur le chantier.

Pourquoi ne démarre-t-il pas une commission d'enquête sur la transformation numérique, aller au fond des choses? Qu'il la démarre ou qu'il démissionne.

Des voix : ...

La Présidente : Article 32. On garde le silence. La réponse du ministre.

M. Éric Caire

M. Caire : Oui. Parlant de démission, peut-être qu'il pourrait faire ce commentaire-là devant un miroir, Mme la Présidente.

Ceci étant dit, Mme la Présidente, ceci étant dit, Mme la Présidente, quand on demande aux responsables des projets de nous rendre des comptes, et qu'on nous ment, et qu'on nous donne des informations qui ne sont pas exactes, qui sont fausses, bien, évidemment, les décisions qui sont prises sont difficiles à prendre. Ceci étant dit, Mme la Présidente, SAGIR, RENIR et, éventuellement, SAAQclic vont aussi avoir trois points en commun. On a redressé SAGIR, aujourd'hui ça fonctionne bien. On a redressé RENIR, 85 % de la desserte policière, la SQ sont très satisfaits du service. Et on va redresser SAAQclic.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Rosemont.

Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclic**M. Vincent Marissal**

M. Marissal : Je ne suis pas sûr que je dirais, comme le ministre vient de dire, que ça fonctionne superbien, parce que non seulement on n'a pas réussi à créer le nouveau CASA-SAAQclic, mais on est obligé constamment de déboursier des fortunes pour faire fonctionner le vieux système de 40 ans, qui ne fonctionne pas plus qu'avant, un fiasco double, un double fiasco avec salto arrière. Ça, c'est la vérificatrice qui le dit.

Parlant de la vérificatrice, le premier ministre a dit quelque chose qui n'est pas exact : Nous respectons la vérificatrice. Moi, j'ai le grand plaisir de travailler avec depuis des années, puis, quand je lui ai demandé, jeudi : Où est-ce que la chaîne a débarqué, qui a perdu le contrôle de tout ça?, elle m'a dit que c'est arrivé précisément quand le directeur principal de l'information a été transféré de Trésor à Cybersécurité et Numérique. Moi, je pensais qu'il était là pour nous protéger, ce ministre-là. En fait, il a créé quelque chose qui ressemble, selon la VG, à un conflit d'intérêts. On a dépouillé les pouvoirs du directeur principal de l'information. C'est un fiasco caquiste.

La Présidente : Attention aux propos ici. Je reconnais la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Oui, merci, Mme la Présidente. Bien, écoutez, mes collègues ont déjà été éloquents, avant moi, là, mais il y a quelque chose de quand même assez... Comment je pourrais dire? J'ai un terme en anglais, mais je ne peux pas le traduire. Bref, il y a quelque chose d'assez honteux de la part des collègues en face, particulièrement de la part du Parti libéral et du Parti québécois, de se lever ici aujourd'hui et de faire semblant qu'ils n'ont jamais rien eu à voir dans ce fiasco-là.

Ça a été dit, il y a une exemption, une exemption qui a été signée par Sylvain Gaudreault, juste avant l'élection de 2014, pour soustraire la SAAQ à certaines obligations de la loi sur la gestion des ressources informationnelles, etc., c'est un long nom de loi, là, mais, bref, il y a eu une exemption de reddition de comptes de la SAAQ signée par le Parti québécois.

Ensuite de ça, en avril, 7 avril 2014, arrive le Parti libéral, on continue le processus. Robert Poëti, ministre des Transports libéral, en 2015, signe l'appel d'offres dans une décision du Conseil des ministres, 21 avril, je crois, 2015, de mémoire, du Conseil des ministres. Alors, l'appel d'offres est parti, signature en 2017, comme l'a dit mon collègue. 2017, qui était ministre des Transports? Le même qui s'est opposé au 0,05, le député de Pontiac, qui fait semblant de rien encore aujourd'hui. C'est un fiasco historique, Mme la Présidente.

La Présidente : ...complémentaire. Et, pour ce faire, je reconnais le député de Taschereau.

M. Etienne Grandmont

M. Grandmont : Merci, Mme la Présidente. C'est drôle, hein, j'écoute parler la ministre des Transports, puis c'est exactement le même genre de réponse qu'elle nous a fournie sur la question d'outrage au Parlement pour le report ou le retard dans la livraison, dans le dépôt du rapport annuel de gestion de la SAAQ.

La responsabilité ministérielle individuelle, là : «Les ministres sont individuellement responsables de la gestion de leur ministère. Ils doivent présenter les politiques et défendre les actions entreprises par leur ministère.» Devant l'Assemblée, un ministre doit répondre de ses actions et des actions de son... de ses employés.

Elle est où, la responsabilité ministérielle individuelle de la ministre?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Mme la Présidente, en date d'aujourd'hui, le rapport annuel 2023 de la SAAQ, il est déposé. Ça fait que, si le collègue n'est pas encore au courant, il est déposé, il peut le lire, c'est réglé.

Autre chose, Mme la Présidente, sur l'amnésie, là, mon collègue parlait d'amnésie collective, et j'ajouterais amnésie sélective, parce que les gens en face de nous, Mme la Présidente... Et, la meilleure preuve, le député de Nelligan se lève en introduction ou, en tout cas, nous lit une motion, et il réclame les procès-verbaux, comme par hasard, depuis janvier 2019. Tiens donc! Pourquoi les procès-verbaux entre 2014 puis 2018 ne les intéressent pas, Mme la Présidente? Parce que probablement que tout ce qu'on est en train de dire ici se retrouve quelque part là-dedans, les procès-verbaux.

Est-ce qu'ils les avaient, les procès-verbaux, au cabinet du ministre des Transports? Je ne penserais pas, non. C'est la même chose ici. Nous, on respecte la loi, Mme la Présidente.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Etienne Grandmont

M. Grandmont : ...le rapport de gestion annuel de la SAAQ 2023, qui a été déposé avec neuf mois de retard, parle de SAAQclic? Je ne le sais pas. On va bien le savoir, hein?

L'autre chose, aussi, que j'aimerais ramener, là, c'est qu'un ministre ou une ministre pourrait «être forcé de démissionner en raison d'un cas important de mauvaise gestion».

Moi, je demande à Mme la ministre : À partir de combien de millions, de centaines de millions, de milliards, une personne ministre songe à démissionner de son poste parce qu'elle n'a pas fait la job, elle n'a pas surveillé ce qui se passait en dessous d'elle?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Oui. Alors, Mme la Présidente, contrairement au Parti libéral, au Parti québécois, nous, la responsabilité ministérielle, on la prend très au sérieux, raison pour laquelle... raison pour laquelle j'ai géré ce fiasco-là depuis mon arrivée au déploiement de SAAQclic. Nous avons demandé trois enquêtes très importantes, une enquête pour laquelle je vais mandater, via mon ministère, via ma loi du ministère des Transports... pour mandater une enquête sur l'ensemble de l'élaboration de la documentation et du déploiement de SAAQclic. J'ai avisé... J'ai écrit à l'UPAC hier soir pour saluer le fait qu'ils s'intéressaient proactivement au rapport du VGQ, parce que je pense que c'est une bonne chose. Et ma collègue du Trésor a mandaté l'AMP pour faire enquête aussi. Ça fait que, si Québec solidaire ne croit pas au Vérificateur général, est-ce qu'il croit à l'UPAC, à l'AMP et au ministère des Transports?

• (14 h 50) •

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le chef du troisième groupe de l'opposition.

Accès à l'information sur le projet SAAQclic

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Mme la Présidente, on assiste présentement à un détournement complet de la notion de responsabilité ministérielle, dans ce fiasco de SAAQclic. Je vais rappeler la définition de ce concept de responsabilité ministérielle : «Devant l'Assemblée, un ministre doit répondre non seulement de ses propres actions, mais aussi de celles de ses fonctionnaires. Il pourrait même être forcé de démissionner en raison d'un cas important de mauvaise gestion.» Fin de la citation.

La vice-première ministre et l'ex-ministre des Transports essaient de nous faire croire qu'ils ne savaient rien, alors que des centaines de fonctionnaires étaient au courant et qu'il s'agit de gaspillages d'au moins 500 millions de dollars. Ils ne peuvent pas s'en laver les mains et nous dire qu'ils n'avaient aucune idée. Soit ils savaient et ils n'ont rien fait ou soit ils ne savaient pas, et, à 500 millions de gaspillage, il s'agit d'aveuglement volontaire.

500 millions, c'est beaucoup d'argent dans le contexte d'un gouvernement...

La Présidente : M. le leader du gouvernement. Quel est votre rappel au règlement?

M. Jolin-Barrette : ...ça en fait beaucoup, Mme la Présidente, des propos, Mme la Présidente, qui sont tendancieux, qui prêtent des intentions, qui sont blessants. Le député ne prend pas la parole de la Vérificatrice générale, une personne...

Des voix : ...

La Présidente : M. le député de Matane-Matapédia, par souci d'équité, je vais vous écouter, et je vais trancher.

M. Bérubé : ...même pas m'exprimer?

La Présidente : Oui. J'ai dit : Je vais vous écouter et je vais trancher.

M. Bérubé : Ah! O.K. Je n'ai pas... Désolé.

Le leader du gouvernement prend la parole essentiellement pour porter un jugement, et non sur une question de règlement. C'est tout ce que je voulais vous dire.

La Présidente : C'est beau, monsieur... M. le leader du gouvernement, j'ai dit que j'allais trancher. «Aveuglement volontaire», à retirer, au lexique, je vous prie. Faire attention. Veuillez le retirer, M. le chef, j'ai tranché.

M. St-Pierre Plamondon : ...retirer.

La Présidente : Merci. Poursuivez.

M. St-Pierre Plamondon : 500 millions de dollars, c'est beaucoup d'argent dans le contexte d'un gouvernement qui vient de faire le pire déficit de l'histoire du Québec. C'est plus d'argent que le scandale des commandites, qui coûtait... qui valait 330 millions, plus d'argent que Norbourg, à 100 millions. L'enquête proposée par la CAQ, c'est le ministère qui enquête sur son propre ministère, et ça ne permettra pas de faire toute la lumière sur comment on a pu gaspiller autant de fonds publics.

Est-ce que le premier ministre va faire décaviarder les procès-verbaux qui démontrent ce que savait le gouvernement? Est-ce qu'il va déclencher une commission d'enquête publique sur le fiasco SAAQ...

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, bon, revenons sur la séquence.

En 2014, Sylvain Gaudreault, ministre des Transports sous un gouvernement de Pauline Marois, du Parti québécois, donne une exemption à la SAAQ pour ne pas être obligée de donner des informations comme celles dont on parle actuellement.

Maintenant, Mme la Présidente, la Vérificatrice générale a étudié tout le dossier, incluant tous les procès-verbaux, non caviardés, et est arrivée à la conclusion que la mauvaise information a été donnée au ministre. Est-ce que le chef du PQ, grand avocat, est en train de nous dire qu'un ministre qui n'a pas eu la bonne information devrait être imputable, qu'il aurait dû savoir que ce n'était pas la bonne information?

La Présidente : Première complémentaire.

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Mme la Présidente, c'est parce que, quand on est ministre puis qu'il y a des centaines de millions en jeu, le travail du ministre, c'est de chercher l'information. Faire croire qu'un décret empêchait d'aller chercher l'information, le but...

Des voix : ...

La Présidente : Attendez, M. le chef. Dois-je vous rappeler l'article 32? Article 32, décorum, vous gardez le silence. On écoute la question avec attention. Poursuivez, chef.

M. St-Pierre Plamondon : ...de nous faire croire que le ministre ne pouvait pas poser de questions puis il ne pouvait pas aller chercher l'information. Il y a des limites, là.

La CAQ doit faire preuve de transparence pour tous les Québécois qui veulent comprendre comment on a pu jeter aux poubelles plus de 500 millions de dollars sans qu'il y ait de reddition de comptes. Il y a des procès-verbaux, mes collègues du Parti libéral ont ces documents-là...

La Présidente : La réponse de la ministre... du ministre... La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, je sais que le chef du troisième groupe d'opposition est un avocat. Je suppose qu'il connaît la loi d'accès à l'information. La loi sur l'accès à l'information dit que les députés n'ont pas le droit de se mettre les deux mains dedans, ni les députés ni les ministres.

Le chef du troisième groupe d'opposition vient nous dire : Pouvez-vous vous mettre les deux mains, là? Il va se faire conseiller, maintenant, par le leader de l'opposition officielle. Donc, c'est maintenant libéral, péquistes qui se mettent ensemble pour dire : On ne devrait pas respecter la loi d'accès à l'information. Est-ce que c'est bien ça qu'il nous dit?

La Présidente : Deuxième...

Des voix : ...

La Présidente : Attendez, je suis debout. Ne perdez pas vos secondes. Quand je suis debout, le chronomètre arrête. On retrouve son calme. J'aimerais maintenant entendre votre deuxième complémentaire.

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Là, on est en train de nous faire croire que la loi sur l'accès à l'information empêche la responsabilité ministérielle. Je veux dire, là, c'est...

Il y a des documents caviardés. Si vous n'avez rien à cacher, ce qui a été trouvé par le Parti libéral, pouvez-vous simplement le décaviarder? Et comment vous expliquez...

La Présidente : Là, je vous rappelle que vous vous adressez à la présidence. Posez votre question à la présidente, je vous prie.

M. St-Pierre Plamondon : ...décaviarder.

Et qu'en est-il des 228 millions de dépassements de coûts à Santé Québec dans des circonstances très, très similaires? Qu'en est-il des 42 millions de dépassements de coûts pour la facture du projet de santé... de dossier de santé numérique? Est-ce qu'on peut avoir une commission d'enquête?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bon, Mme la Présidente, on vient tous de voir que le chef du PQ, étant donné qu'il se rend bien compte que ça n'a pas d'allure, ce qu'il dit sur le contrat de SAAQclie, bien là il est en train de nous parler d'autres dossiers.

Revenons au dossier de SAAQclie. C'est un contrat qui a été donné d'abord par les libéraux. La Vérificatrice générale a eu droit à toute l'information, incluant les procès-verbaux, non caviardés, et elle a conclu que le gouvernement n'a pas eu l'information. Que c'est que le chef du PQ ne comprend pas là-dedans?

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le chef de l'opposition officielle.

Accès à l'information sur le projet SAAQclie

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Alors, Mme la Présidente, en somme, en somme, on a établi ici, en cette Chambre, que le ministre, à l'époque, des Transports faisait rapport à l'Assemblée nationale, dans les rapports annuels de gestion, de CASA, en 2017, sous 20 indicateurs; en 2018, sous 28 indicateurs; en 2019, 32 indicateurs. En 2020, quand ça commence à dérapier à la SAAQ, plus rien, plus de nouvelles. Mystérieusement, les pages de suivi dans le rapport annuel de gestion de la SAAQ n'existent plus.

De un, on vient de l'apprendre au premier ministre. De deux, Mme la Présidente, en juin 2022, le C.A. de la Société de l'assurance automobile du Québec savait, le rapport de la VG le dit, le C.A. savait qu'il y avait un dépassement de coûts de 222 millions de dollars, et jamais la CAQ n'a pu plaider que, ce que le C.A. savait, la CAQ ne le savait pas ou que le C.A. leur avait menti. Ce n'est pas ça qu'elle dit, la VG. La VG dit, que, quand le C.A. le sait, bien, en ce sens-là, les ministres doivent être au courant, parce qu'ils sont responsables de ce qui se passe. Juin, dépassement de coûts de 222 millions de dollars. On est en élection en septembre, Mme la Présidente, en septembre 2022, et, la VG, le premier ministre dit qu'elle a eu accès aux p.-v. décaviardés. Pas nous. On aimerait avoir accès. Elle dit que la décision a été prise, de scinder le contrat, pour un risque médiatique et politique élevé.

Mme la Présidente, la question se pose. Y a-tu eu du fligne-flagne caquiste?

La Présidente : Bon, là, M. le leader du gouvernement, je vais vous écouter. Votre rappel au règlement?

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, fligne-flagne, c'est un terme qui est libéral, Mme la Présidente. Alors, écoutez...

Des voix : ...

La Présidente : Je suis debout. J'aurais cru que vous auriez dit qu'il s'agit d'un terme au lexique. Cela dit, c'est un terme au lexique, je vous demande de le retirer. On se tait. Retirez.

M. Tanguay : ...fligne-flagne caquiste.

La Présidente : Voilà. C'est...On arrête ça là. J'aimerais maintenant qu'on retrouve notre calme et avoir... Ce n'est pas bon pour personne.

La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, on parle d'un mauvais contrat signé par le gouvernement libéral. On parle d'un mauvais contrat qui va nous coûter 500 millions de plus que le montant qui était prévu par le gouvernement libéral.

Maintenant, Mme la Présidente, la Vérificatrice générale a tout étudié, incluant les procès-verbaux non caviardés. Elle a conclu que le gouvernement de la CAQ a été mal informé. O.K.?

Maintenant, on demande à l'Autorité des marchés publics de faire une enquête, elle aussi. Est-ce que le Parti libéral, qui n'a pas confiance à la VG, a au moins confiance à l'AMP?

• (15 heures) •

La Présidente : Cela met fin à la période de questions et de réponses orales.

Une voix : ...

La Présidente : Pardon?

Une voix : ...

La Présidente : Je vais vous écouter, M. le leader de l'opposition officielle, allez-y. Quel est votre rappel au règlement? Moi, je sentais comprendre que le premier ministre avait terminé, mais je vais vous écouter.

M. Derraji : Mme la Présidente, Mme la Présidente, c'est qu'il impute des motifs au chef de l'opposition officielle depuis le début sur des faussetés. La Vérificatrice générale n'a pas...

La Présidente : Alors, je suis debout. Merci, M. le leader du gouvernement, cela fera. Je pense que nous avons, de part et d'autre, induit suffisamment de choses aujourd'hui pour nous recueillir et mettre fin à cette période de questions et revenir plus sereins demain.

Alors, cela met fin à la période de questions et de réponses orales.

Motions sans préavis

Comme il n'y a pas de votes reportés, nous allons passer à la rubrique Motions sans préavis. Et, pour ce faire, je cède la place au troisième vice-président de l'Assemblée nationale. Merci, Simon. Bonne fin de journée, tout le monde.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, bon après-midi, collègues. Nous sommes bien à la rubrique des motions sans préavis. Et, en fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre du groupe formant le gouvernement. M. le ministre du Travail.

M. Boulet : Oui, merci, M. le Président. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale reconnaisse que les conflits de travail peuvent avoir des conséquences sociales et économiques importantes et affecter sérieusement le bien-être de la population;

«Qu'elle rappelle que le droit de grève est un droit légitime;

«Que l'Assemblée nationale affirme l'importance de préserver le bien-être de la population tout en respectant les droits des travailleuses et des travailleurs.» Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il n'y a pas de consentement. Pour la prochaine motion, qui revient au groupe formant l'opposition officielle, M. le leader de l'opposition officielle.

M. Derraji : Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec les députés de Maurice-Richard, des Îles-de-la-Madeleine et la députée de Vaudreuil :

«Que l'Assemblée nationale ordonne à la Société de l'assurance automobile du Québec de divulguer et de rendre publics l'intégralité des procès-verbaux de son conseil d'administration, de son comité des technologies de l'information et de la cybersécurité ainsi que ceux du comité actif-passif concernant le projet CASA/SAAQclac depuis le 1er janvier 2019, et ce, dans les plus brefs délais;

«Que cette motion soit un ordre de l'Assemblée [nationale].»

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Lévesque (Chapleau) : ...M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il n'y a pas de consentement. Nous poursuivons. Et la prochaine motion revient au deuxième groupe d'opposition, et je reconnais M. le député de Maurice-Richard.

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : S'il vous plaît! S'il vous plaît! Merci...

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Collègues, s'il vous plaît! Nous sommes à la rubrique des motions sans préavis, s'il vous plaît, et la parole revient à M. le député de Maurice-Richard.

M. Bouazzi : Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante conjointement avec le député des Îles-de-la-Madeleine :

«Que l'Assemblée nationale rappelle que, le 15 avril 2015, le député de La Peltrie, aujourd'hui ministre de la Cybersécurité et du Numérique, déposait une motion sans préavis demandant à l'Assemblée nationale de reconnaître "que les nombreuses dérives de projets informatiques représentent un problème grave, persistant" et "qu'en conséquence elle demande au gouvernement de déclencher, dans les plus brefs délais, une commission d'enquête sur l'octroi de la gestion des contrats publics dans l'industrie des technologies de l'information et des communications";

«Qu'elle constate que, 10 ans plus tard, les nombreuses dérives de projets informatiques sont encore un problème grave et persistant;

«Qu'en conséquence elle demande au gouvernement de déclencher, dans les plus brefs délais, une commission d'enquête sur l'octroi de la gestion des contrats publics dans l'industrie des technologies de l'information et des communications.»

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

Une voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il n'y a pas de consentement. Nous poursuivons pour la prochaine motion, qui revient au troisième groupe d'opposition. M. le député de Matane-Matapédia.

Rappeler le principe de responsabilité ministérielle et réaffirmer l'adhésion des membres de l'Assemblée à celui-ci

M. Bérubé : M. le Président, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le leader de l'opposition officielle, le député de Rosemont, le député d'Arthabaska, le député de Saint-Jérôme et la députée de Vaudreuil, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale rappelle que selon le principe de responsabilité ministérielle, un ministre est responsable devant le Parlement de la gestion de son ministère et des organismes publics sous sa responsabilité;

«Que les membres de l'Assemblée nationale réaffirment solennellement leur entière adhésion au principe de responsabilité ministérielle.»

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il y a consentement, sans débat. M. le député de Matane-Matapédia.

M. Bérubé : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Est-ce que j'ai l'appui d'un autre groupe de l'opposition?

Une voix : ...

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci. Alors, un vote a été demandé. La période de vote est ouverte. La période de vote est terminée. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 103
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Cette motion est adoptée. M. le leader de l'opposition officielle...

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît! Nous sommes à la rubrique des motions sans préavis, nous poursuivons. Merci. M. le leader de l'opposition officielle. Allez-y.

M. Derraji : M. le Président, s'il vous plaît, avec votre permission, qu'une copie de cette motion soit envoyée au premier ministre et à l'ensemble des ministres caquistes. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Ce sera fait.

J'inviterais les collègues qui doivent quitter maintenant l'enceinte du salon rouge de le faire discrètement, car les travaux sont toujours en cours. Merci.

Avis touchant les travaux des commissions

À la rubrique touchant les travaux des commissions, M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Caire : Oui. Merci, M. le Président.

J'avise cette Assemblée que la commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'alimentation et des ressources naturelles poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 19 h 15, à la salle Marie-Claire-Kirkland;

La Commission des transports et de l'environnement poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 19 h 15, à la salle Pauline-Marois;

La Commission de l'aménagement du territoire poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 18 h 30, à la salle du Conseil législatif;

La Commission des relations avec les citoyens poursuivra les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration nationale, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 19 h 20, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission de l'économie et du travail poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, après les affaires courantes jusqu'à 19 h 15, à la salle Louis-Joseph-Papineau.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le leader adjoint du gouvernement. Y a-t-il consentement pour déroger à l'article 143 du règlement concernant l'horaire des travaux des commissions?

• (15 h 10) •

Des voix : Consentement.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Consentement.

Pour ma part, je vous avise que la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séance de travail le mercredi 26 février 2025, de 7 h 30 à 8 h 45, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, afin d'organiser les travaux de la commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

À la rubrique des renseignements des travaux de l'Assemblée, je vous informe que demain, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion inscrite par Mme la députée de Westmount—Saint-Louis. Cette motion se lit comme suit :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte d'une dégradation évidente de la sécurité au sein de nos établissements correctionnels et qu'elle exige du gouvernement caquiste de déposer un plan d'action d'ici juin 2025 afin de protéger le personnel des services correctionnels.»

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Caire : Oui. M. le Président, pourriez-vous suspendre les travaux jusqu'à la tenue des débats de fin de séance, s'il vous plaît?

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement?

Des voix : Consentement.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, nous allons suspendre les travaux jusqu'à 15 h 30, donc, pour les travaux de débat de fin de séance, éventuellement.

(Suspension de la séance à 15 h 12)

(Reprise à 15 h 34)

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, nous allons reprendre nos travaux.

Donc, nous avons appris qu'il n'y aura pas de débat de fin de séance aujourd'hui. Sans plus tarder, je cède la parole à M. le leader adjoint du gouvernement, M. le ministre du Travail.

Ajournement

M. Boulet : Merci, M. le Président. Je vous demande d'ajourner nos travaux à demain, 9 h 40. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Cette motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, les travaux sont ajournés au mercredi 26 février, à 9 h 40.

(Fin de la séance à 15 h 35)